

Blois, le 4 septembre 2023

RENTÉE SCOLAIRE : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EXPÉRIMENTE UN « CARTABLE NUMÉRIQUE »

Dans le cadre de la politique de soutien à l'éducation des collégiens et à leur réussite menée par le conseil départemental, Philippe Gouet, président du département de Loir-et-Cher, et Claire Foucher-Maupetit, vice-présidente chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments, se sont rendus, lundi 4 septembre 2023, au collège *Gaston Jollet* de Salbris, à l'occasion de la rentrée scolaire.

Au terme des vacances estivales, près de 13 200 collégiens ont repris le chemin des salles de classe des établissements publics de Loir-et-Cher.

Lundi 4 septembre, Philippe Gouet, président du conseil départemental et Claire Foucher-Maupetit, vice-présidente chargée de l'éducation, se sont rendus au collège *Gaston Jollet* de Salbris pour échanger à la fois avec les élèves de 6^e, leurs parents et l'équipe pédagogique, mais aussi avec les agents du département présents au quotidien.

« Favoriser la réussite des collégiens loir-et-chériens est l'un des objectifs principaux du conseil départemental qui assume chaque jour, aux côtés de l'éducation nationale, la responsabilité de créer les conditions les plus favorables à l'acquisition de connaissances et à l'épanouissement individuel des élèves. » rappelle Philippe Gouet.

Pour cela, le conseil départemental investit pour améliorer les conditions d'accueil des élèves tout en assurant le fonctionnement régulier des 26 collèges publics dont il a la charge. Au quotidien, près de 260 agents du département sont chargés de l'accueil, de l'entretien et de la maintenance des bâtiments sans oublier la restauration scolaire qui, pour nourrir près de 10 000 collégiens demi-pensionnaires, sert 1,3 millions de repas chaque année.

« L'investissement dans la rénovation, l'agrandissement et la construction des bâtiments autour d'un nouveau standard « le collège du futur » ; l'entretien des locaux et des extérieurs pour un environnement d'apprentissage sécurisé et agréable ; le renouvellement des équipements informatiques pour un développement des usages numériques et la garantie d'une restauration de qualité et équilibrée en faisant appel à l'approvisionnement local constituent les quatre axes autour desquels nous articulons nos actions. » ajoute Claire Foucher-Maupetit.



CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

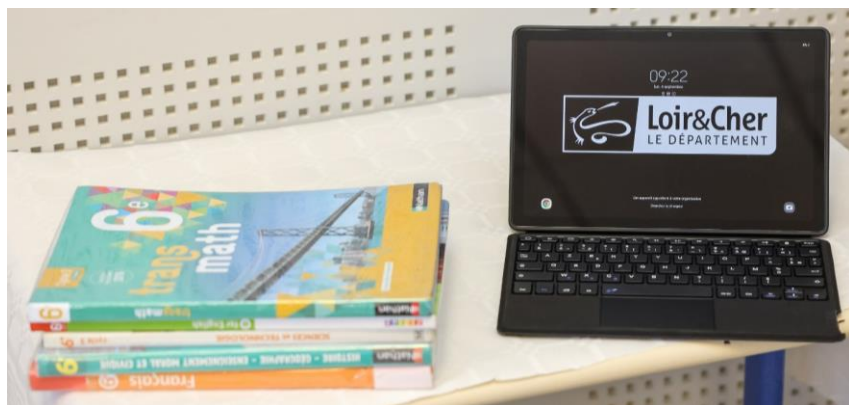


L'expérimentation d'un « cartable numérique »

Ainsi, dans le cadre du projet de mandat 2022-2028, [Le Loir-et-Cher en action](#), le conseil départemental a décidé de lancer une expérimentation de tablettes pour remplacer les manuels papier par des manuels numériques afin d'alléger le poids du cartable et d'offrir de nouveaux outils pédagogiques.

« Les troubles du rachis lombaire chez les enfants et les jeunes adolescents sont en effet une pathologie croissante et préoccupante. Selon les recommandations du ministère de l'Éducation nationale, le poids du cartable ne devrait pas excéder 10% du poids de l'enfant. Or, il est souvent bien plus lourd, en particulier chez les élèves de 6^e et de 5^e. Jusqu'à 50 % des 8 – 12 ans présenteront ou présenteront en effet durant leur scolarité des douleurs vertébrales. » constate Philippe Guet

Une démarche concertée



Afin de favoriser la réussite du projet, en cohérence avec les objectifs pédagogiques des établissements, il a été décidé de lancer cette expérimentation auprès des élèves de 6^e des collèges volontaires *Les Pressigny* à Selles-sur-Cher, *Gaston Jollet* à Salbris et *Lavoisier* à Oucques-La-Nouvelle.

Un comité de pilotage a été mis en place avec les équipes de direction et référents numériques de ces établissements, ainsi que la [Délégation de région académique au](#)

[numérique éducatif \(DRANE\)](#), la [Direction des services départementaux de l'Éducation nationale \(DSDEN\)](#) et le [Réseau Canopé](#). Des séances de réflexion collective réunissant enseignants, élèves et parents, ont également été animées dans les établissements.

Cette démarche concertée a permis de faire converger et de consolider les attentes autour de **quatre objectifs** :

- alléger le poids du cartable, en évitant que les enfants portent des manuels scolaires papier ;
- renforcer les compétences numériques des élèves – notamment l'utilisation du clavier – en lien avec les parcours [PIX](#) ;
- proposer de nouveaux outils pédagogiques, complémentaires au papier dans les apprentissages, permettant plus de différenciation et d'interactivité tout en maîtrisant l'exposition aux écrans des enfants ;
- assurer le remplacement des [tablettes Sqool](#), déployées dans le cadre du plan numérique pour l'éducation, en proposant une nouvelle génération de classe mobile.

Un outil à vocation exclusivement scolaire

Le Département restera propriétaire du matériel – une tablette Android de marque Samsung, munie d'une coque avec clavier, se connectant au wifi – dont les élèves et enseignants des classes retenues seront dotés à partir de la rentrée. Outil exclusivement à vocation pédagogique, ces tablettes seront équipées de la solution [iDruide](#) qui permet :

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



- d'administrer les tablettes à distance, notamment pour le téléchargement des seules applications nécessaires dans un cadre scolaire (le téléchargement de jeux ne sera pas possible) ;
- de gérer la classe par les enseignants (possibilité de couper les tablettes pour ramener le calme, par exemple) ;
- de filtrer l'accès à Internet, même à domicile, afin de ne donner accès qu'aux sites autorisés par l'Éducation Nationale ;
- d'appliquer des plages horaires d'utilisation.

L'élève devra prendre soin du matériel qui lui sera distribué et s'assurer que la tablette et le clavier sont bien chargés lors de son arrivée au collège. En dehors de l'établissement, l'utilisation de la tablette est soumise à l'autorité parentale. Les manuels scolaires, une fois téléchargés sur la tablette, ne nécessitent pas obligatoirement une connexion Internet pour être lus et utilisés par l'élève.

La tablette peut toutefois se connecter au réseau Wifi domestique, permettant par exemple l'accès à l'[ENT](#), dont

[Pronote](#)). La tablette sera automatiquement mise hors fonction – et donc inutilisable par l'élève – de 22h à 7h tous les jours de la semaine.

« Un premier bilan permettra de décider des suites accordées à cette expérimentation. Celle-ci, qui s'inscrit dans la [stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027](#), matérialise la poursuite de l'engagement du conseil départemental dans le numérique au service des apprentissages au collège. En témoigne l'équipement très important des établissements en ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs, tableaux et écrans numériques interactifs, très haut débit ou encore wifi depuis plusieurs années. » précise Claire Foucher-Maupetit.

Le coût de l'expérimentation, intégralement pris en charge par le Département, est estimé, à environ 170 000 euros pour les trois collèges. Un soutien financier a été demandé à l'État, dans le cadre du [Conseil national de la refondation Éducation](#), dans lequel s'inscrit pleinement le projet de cartable numérique.

